Communication sur le progrès

Pacte Mondial

- Janvier 2013 -

THE GLOBAL COMPACT

WE SUPPORT

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact.**

We welcome feedback on its contents.

Magellan Consulting et Antiope
48-50 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tel : +33 1 42 66 06 06
www.magellan-consulting.eu
www.antiope-sas.eu

1. Renouvellement de l'engagement du Groupe Magellan

H.E. Ban Ki-moon
Secretary-General
United Nations
New York, NY 10017
USA

Paris, le 1er mars 2013

Honorable Secrétaire-Général,

Notre principal objectif pour 2013 est que chaque collaborateur de Magellan Consulting et Antiope se responsabilise davantage en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Cette année, quelques-uns d'entre eux, volontaires, relaieront les dix principes auprès de tous, afin d'intégrer les dix principes dans chacune de nos missions et plus largement chacune de nos actions, au sein du Cabinet d'abord, puis chez nos clients. En priorité, nous nous attacherons à confirmer et développer les actions qui nous permettront de progresser en matière d'environnement.

Ainsi, le Groupe Magellan renouvelle son engagement de respect et de promotion des principes du Pacte Mondial.

Didier Zeitoun

Président

48-50, rue de la Victoire 75009 Paris – Standard + 33 1 42 66 06 06 – Fax + 33 1 42 66 05 52

2. Illustration des principes du Pacte Mondial

2.1. Droits de l'Homme

Mise en place d'un Comité d'Entreprise

Depuis 2010, l'ensemble des salariés du Groupe Magellan est représenté par deux délégués du personnel.

En 2013, un Comité d'entreprise (ou une Unité Economique et Sociale) sera créé puisque le nombre de salariés requis sur une période de 12 mois sera atteint compte tenu des recrutements effectués.

Conformément à la règlementation, le Comité d'entreprise sera notamment informé et consulté sur les questions relatives à l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle des salariés.

Fournitures de bureau issues d'une entreprise adaptée

Par ailleurs, depuis fin 2012, le Groupe Magellan commande une partie de ses fournitures de bureau auprès d'une entreprise adaptée (AP'Y – Atelier protégé des Yvelines). Cette entreprise crée des emplois adaptés et réinsère les personnes handicapées dans le monde du travail. AP'Y favorise l'insertion professionnelle et sociale des travailleurs handicapés, qui ne peuvent trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

Ainsi :

- 100 % du papier utilisé pour les imprimantes
- 100 % des enveloppes

sont achetés auprès de ce prestataire.

2.2. Conditions de travail

Aucune discrimination n'est faite, qu'il s'agisse du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique ou de la religion du candidat ou du salarié.

Les origines ethniques représentées sont variées : Afrique, Afrique du nord, Asie, Europe, Inde…

Les postes à pourvoir chez Magellan Consulting et Antiope concernent indifférent les hommes et les femmes. 100 % des annonces d'emploi portent la mention « H/F ».

En matière de parité Hommes / Femmes, les chiffres 2012 sont les suivants.

au 31/12/12	Antiope	Magellan Consulting	Magellan Consulting et Antiope
Hommes	12 salariés soit 52 %	31 salariés soit 68 %	**43 salariés soit 62 %**
Femmes	11 salariées soit 48 %	15 salariées soit 32 %	**26 salariées soit 38 %**

2.3. Environnement

Dématérialisation des fiches de paie

Le Groupe Magellan a fait le choix de la dématérialisation de ses bulletins de salaire.

Depuis septembre 2012, chaque salarié peut, s'il le souhaite, se voir ainsi attribuer un coffre-fort électronique privé, dans lequel sont stockées automatiquement ses fiches de paie. Il a également la possibilité de stocker d'autres documents personnels dans ce même espace privé.

Au 31 décembre 2012, 43 salariés sur 58 ont souscrit à ce dispositif, soit 74,1 %.

2.4. Lutte contre la corruption

Magellan Consulting est membre de la branche professionnelle Syntec, qui a défini un code d'honneur que la Direction de Magellan Consulting est tenue de respecter et de faire respecter par ses salariés.

Au titre des principes déontologiques à respecter, tout collaborateur de Magellan Consulting doit notamment, dans le cadre de ses activités :

- S'interdire, pour obtenir des affaires, de recourir à des moyens incompatibles avec la dignité de la profession ;
- Faire preuve, en toutes circonstances, d'une entière loyauté à l'égard du client qui les a honorés de sa confiance, et mettre tout en œuvre pour sauvegarder ses intérêts légitimes ;
- S'interdire toute démarche, manœuvre ou déclaration susceptible de nuire à la réputation d'un confrère ou d'être préjudiciable à ses affaires.

Par ailleurs, le Groupe Magellan a fait, en 2012, l'acquisition d'une nouvelle société : Exakis.

Ces mêmes principes seront déployés chez Exakis au cours de l'année 2013 : les résultats seront intégrés à la prochaine communication sur le progrès du Groupe Magellan.

Ce document est la propriété de **Magellan Consulting**.

Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable.